

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

Déclaration au terme d'une mission des services du FMI en Côte d'Ivoire

Une mission du Fonds monétaire international (FMI) a séjourné à Abidjan du 29 février au 14 mars 2012 dans le cadre des échanges sur la première revue du programme appuyé par la Facilité Elargie du Crédit (FEC) '. Ce programme a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 4 novembre 2011 (voir communiqué de presse n0111399) pour un montant de 390,24 millions de DTS (environ US\$616 millions).

La mission a été reçue en audience par Son Excellence Dr. Alassane Dramane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire; S.E.M. Charles Koffi Diby, Ministre de l'Economie et des Finances, ainsi que d'autres membres du gouvernement. La mission a aussi rencontré des représentants du secteur privé et de la communauté des bailleurs de fonds. Les discussions ont porté sur les développements économiques récents et les perspectives de croissance, l'exécution de la politique économique dans le cadre du programme FEC, les réformes structurelles et les progrès accomplis vers le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

À l'issue de la mission, Mme Doris Ross, Sous-Directrice au Département Afrique du FMI, a fait la déclaration suivante:

« Les autorités ivoiriennes et l'équipe du FMI ont eu des discussions très fructueuses dans le cadre de la première revue du programme appuyé par la FEC, et sont parvenues à un accord provisoire. Suite à l'approbation de cet accord par la direction générale et par le Conseil d'administration du FMI prévue pour le mois de mai, la politique économique du gouvernement pour 2012 pourrait être appuyée par un déboursement additionnel de 65 millions de DTS (environ US\$100 millions) au titre de la FEC. En outre, la mission a échangé avec les autorités sur le calendrier de travail pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Les autorités ont accompli des progrès considérables dans la réalisation des déclencheurs relatifs au point d'achèvement. L'aboutissement de ces efforts pourraient servir de base pour l'atteinte du point d'achèvement PPTE d'ici fin juin 2012 et la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement global de sa dette,

« Les résultats économiques en 2011 ont été mieux que prévu, Après une forte contraction pendant la crise postélectorale. L'activité économique a rebondi plus vigoureusement que prévu, pour s'établir en fin d'année à 4.7 % en-dessous de son niveau de 2010.

L'inflation sur 12 mois, qui a culminé à 9.1 % pendant la crise, était à 1.9 % à la fin d'année. L'exécution du budget a aussi été mieux que prévu. Les recettes budgétaires ont rebondi vigoureusement dans le deuxième semestre en raison de la reprise rapide de l'activité économique et des efforts d'amélioration du recouvrement.

Les dépenses sont restées dans la limite des objectifs fixés dans le budget et les allocations pour les dépenses d'investissement et de lutte contre la pauvreté ont été utilisées dans leur totalité. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre au titre de l'accord FEC ont été respectés.

« De bons progrès ont été réalisés dans l'avancement des réformes structurelles, dont la plupart sont nécessaires pour renforcer la gestion des finances publiques et améliorer le climat des affaires. La mission se félicite de l'achèvement du recensement dans la fonction publique. L'approbation de la réforme du régime de retraite dans le secteur privé, la mise en place de

tribunaux commerciaux, l'adoption de la loi sur l'exécution des décisions d'arbitrage, et la création de centres de facilitation aux entreprises. La réforme de la filière café-cacao dont la réussite est essentielle pour une grande partie de la population est un chantier de vaste portée et de grande complexité. La mission apprécie les progrès accomplis jusqu'à présent dans l'exécution de cette réforme élaborée en concertation avec les partenaires dans le secteur.

« La mise en œuvre de certains autres réformes a pris du retard. Des progrès sont nécessaires pour résoudre les problèmes de certaines entreprises publiques y compris les banques commerciales; pour assurer la viabilité financière à moyen terme du secteur de l'électricité, améliorer la maintenance des infrastructures et accroître sa capacité de production; et pour rendre opérationnel le nouveau Comité national de gestion de la dette.

« Les perspectives pour 2012 sont positives. La croissance économique avoisinerait 8 %, et l'inflation devrait rester faible. Même si des chocs extérieurs potentiels peuvent entraîner des répercussions négatives. La révision à la hausse des estimations des recettes budgétaires permet de financer des dépenses supplémentaires. Notamment pour soutenir des entreprises publiques dans des secteurs porteurs d'un gros potentiel de création d'emplois. Le programme pour 2012 continue de mettre l'accent sur une hausse des investissements notamment dans l'infrastructure de transport.

« Le gouvernement entend poursuivre le calendrier des réformes structurelles en 2012. Avec un accent particulier sur la poursuite de la réforme de la filière cacao. L'électricité, et l'amélioration du climat des affaires.

Le gouvernement doit encore peaufiner ses projets dans plusieurs domaines. Notamment le développement du secteur financier. La réduction du portefeuille d'entreprises publiques, la flexibilité dans la tarification des carburants, la maîtrise de la masse salariale publique et l'exécution de la réforme des pensions du secteur public, ainsi que la gestion de la dette.

« L'équipe du FMI tient à remercier les autorités de leur hospitalité et des entretiens constructifs. La mission félicite le gouvernement du Premier Ministre Ahoussou pour sa nomination et lui présente ses meilleurs vœux de succès face aux défis importants que doit relever la Côte d'Ivoire. »

\*1 La FEC est le principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance de dix ans.